

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology
Herausgeber:	Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band:	9 (2010)
Heft:	2
Artikel:	Les travaux d'Edwin Sutherland apportent-ils un éclairage pertinent sur la débâcle financière de l'automne 2008?
Autor:	Bordignon, Mattia
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1050773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mattia Bordignon

Les travaux d'Edwin Sutherland apportent-ils un éclairage pertinent sur la débâcle financière de l'automne 2008?

Résumé

Les travaux d'Edwin Sutherland ont mis en évidence l'existence d'une criminalité diffuse dans le milieu de l'économie et de la finance, le «*white collar crime*». Les récents événements de la crise financière mondiale amènent à questionner l'influence de ce type de criminalité sur le système économique et financier. Cet article analyse dans quelle mesure les travaux d'Edwin Sutherland – pionnier de l'étude du «*white collar crime*» – peuvent être utilisés comme base de réflexion pour une compréhension plus aisée de la situation de débâcle financière de l'automne 2008.

Mots-clés: crise financière – «*white collar crime*» – travaux d'Edwin Sutherland – cas UBS – affaire Madoff.

Zusammenfassung

Edwin Sutherlands Werk förderte die Existenz einer spezifischen Kriminalität im Umfeld der Finanz- und Wirtschaftswelt zu Tage, den so genannten «*White collar crime*». Aufgrund der jüngsten Ereignisse der weltweiten Finanzkrise ist die Frage angebracht, inwiefern diese Kriminalität die Finanz- und Wirtschaftswelt beeinflusst. Dieser Artikel analysiert, wie das Werk Edwin Sutherlands – ein Pionier in der Untersuchung des «*White collar crime*» – als Ausgangspunkt für ein besseres Verständnis des Finanzdebakels vom Herbst 2008 dienen kann.

Stichwörter: Finanzkrise – «*White collar crime*» – Edwin Sutherlands Werk – Fall UBS – Affäre Madoff.

Summary

Edwin Sutherland's studies highlighted the existence of a particular type of criminality in the economic and financial world named «*white collar crime*». The recent world financial crisis raises the question to what extent this type of crime influences the economic and financial system. The present article analyzes how Sutherland's studies can be used as a starting point for a better understanding of the financial crash of fall 2008.

Keywords: financial crisis – white collar crime – Edwin Sutherland's work – UBS case – Madoff affair.

1. Introduction

Automne 2008: à la suite des problèmes résultant de la crise du marché immobilier et des crédits «*subprime*», certaines des plus fameuses banques d'investissement américaines tombent en *faillite*, signant ainsi le tournant majeur d'une crise financière et économique globale. Les événements ultérieurs, comme l'arrestation de l'ancien président du NASDAQ Bernard Ma-

doff, sont un autre signal d'un problème particulièrement aigu.

La clarification de cette situation doit-elle se fonder uniquement sur les théories et modèles économiques? Les études criminologiques peuvent-elles de quelque façon apporter un éclairage à cette situation? Nous examinerons la débâcle de l'automne 2008 sous l'angle des travaux du criminologue Edwin SUTHERLAND et, en particulier, dans quelle mesure son concept de «*white collar crime*» et sa théorie de l'apprentissage du comportement criminel apportent de la lumière sur les faits de cette crise financière.

Nous commencerons par exposer de manière générale les événements les plus importants du krach financier de 2008, qui serviront de point de départ pour une observation criminologique plus approfondie. Nous utiliserons ensuite les réflexions théoriques de SUTHERLAND comme outil pour bien saisir quels sont les traits distinctifs de la criminalité des cols blancs par rapport à la criminalité des ouvriers ou des sous cultures prolétaires. Nous examinerons ainsi les raisons du passage à l'acte criminel en rapportant chacune des théories de SUTHERLAND aux faits les plus significatifs de la débâcle financière de 2008.

Finalement et en conclusion, nous chercherons à établir s'il est effectivement pertinent d'utiliser les travaux de SUTHERLAND comme base de réflexion pour une compréhension des raisons qui ont poussé la finance et l'économie mondiale dans un profond précipice.

2. La débâcle financière de l'automne 2008

La crise financière a ses racines en 2007 et elle a connu un tournant majeur à partir du 14 septembre 2008. On est alors «passé du stade d'un nouveau choc dans le système bancaire et financier» à ce qui a été défini comme «la fin de l'hégémonie financière américaine»¹.

¹ SAPIR, p. 1.

Pour pouvoir examiner les théories de SUTHERLAND de manière appliquée, il est indispensable d'esquisser d'abord les grandes lignes de la situation à laquelle on a assisté et qui serviront de cadre général de réflexion. Nous exposons succinctement les racines du problème et une brève chronologie des faits les plus significatifs.

2.1 Les conséquences des «subprimes»

Les crédits «*subprime*» sont des crédits à haut risque accordés à des clients dont on ne connaît pas la solvabilité. Des sociétés spécialisées ont accordé ce type de financement, principalement comme emprunts hypothécaires ou comme cartes de crédit, en contrepartie de taux d'intérêts qui, avec le temps, devenaient toujours plus élevés. Pour se défendre du risque d'insolvabilité des clients, ces sociétés ont procédé à la titrisation de la dette en émettant des obligations à haut rendement qui ont ensuite été achetées par des investisseurs. Avec ce procédé toutefois, le risque de ne pas être remboursé n'était pas éliminé mais seulement transféré à d'autres².

La chute subséquente du marché immobilier a fait en sorte que les ménages américains n'étaient plus en mesure de rembourser leurs engagements et cette situation d'insolvabilité s'est répercutée sur les instituts de crédits qui avaient concédé des prêts³. C'est le point de départ qui a mis en évidence une situation bien plus problématique et qui a eu des conséquences dans le monde entier.

2.2 La faillite des banques et le plan de sauvetage

À la suite des problèmes causés par la chute du marché immobilier et des crédits «*subprime*», les autorités financières américaines ont dû se porter au secours des deux principaux assureurs de prêts hypothécaires *Fannie Mae*⁴ et *Freddie Mac*⁵. Ces instituts garantissaient les liquidités du marché des emprunts immobiliers en les achetant aux banques et en procédant ensuite à leur titrisation⁶.

Le 14 septembre 2008, faute d'injection de capital de la part du Trésor américain, la plus ancienne banque d'investissement des États-Unis, la *Lehman Brothers*, est tombée en faillite. Le jour qui a suivi a marqué une forte baisse boursière, indicative d'une méfiance croissante envers toute une série d'instituts de crédit et d'investissements américains⁷. La banque *Merrill Lynch* a dû se laisser absorber par *Bank of*

America, en réussissant toutefois par cette opération à sauver l'emploi de soixante mille employés⁸.

Mardi 16 septembre 2008, le risque potentiel d'une faillite de l'*American International Group* (ci-après: *AIG*), la plus grande compagnie d'assurance des USA⁹, a convaincu Henry Paulson, secrétaire du Trésor, à engager une opération financière très lourde: la nationalisation de *AIG*¹⁰. Cette décision a été prise pour défendre les épargnants américains et parce qu'une grande partie des clients de cet institut se trouvaient à l'étranger¹¹.

Le 18 et 19 septembre 2008, le gouvernement américain a approuvé un plan de sauvetage consistant en une injection massive de capitaux et dans la création d'une garantie pour les fonds monétaires. Cet acte a clôturé l'époque de la «*deregulation*» de la philosophie libérale¹² qui soutenait que le marché devait fonctionner selon sa propre régulation.

La décision du 21 septembre 2008 par laquelle les banques *Goldman Sachs* et *Morgan Stanley* ont cessé d'exister en tant que banques d'investissement indépendantes a signé, après la faillite de *Lehman Brothers* et le rachat de *Merrill Lynch*, la fin de l'époque où *Wall Street* était dominée par les grandes banques d'investissement¹³.

3. Les travaux d'Edwin SUTHERLAND

Edwin Hardin SUTHERLAND, né dans le Nebraska en 1883 et mort en 1950, a suivi sa formation en sociologie à l'Université de Chicago et a été président de l'*«American Sociological Society»* en 1939. Son intérêt pour la criminologie était avant tout d'ordre sociologique; il affirmait que son but n'était pas d'étudier le comportement criminel dans la perspective du contrôle du crime, mais du point de vue de la lumière qu'une étude approfondie de ce comportement

² Cf. Il sole 24 ore, Dossier «Le parole del Sole 24 ore» consultable en ligne sur www.ilsole24ore.com (02.09.2009).

³ Les Echos.

⁴ Federal National Mortage Association.

⁵ Federal Home Loan Mortage Corporation; SAPIR, p. 2.

⁶ MARGIOCCO, p. 2.

⁷ SAPIR, pp. 2 et 3.

⁸ MARGIOCCO, p. 2.

⁹ MARGIOCCO, p. 3.

¹⁰ SAPIR, pp. 3 et 4.

¹¹ MARGIOCCO, p. 3.

¹² MARGIOCCO, p. 3.

¹³ SAPIR, p. 5.

pouvait apporter à la société¹⁴. On verra comment ses études ont mis en évidence l'existence d'une criminalité nommée «white collar crime» ainsi que ses explications.

3.1 Les études du «white collar crime»

Dans son discours de décembre 1939 comme président de l'«American Sociological Society», SUTHERLAND utilise pour la première fois le terme de «white collar criminality»¹⁵. Ce terme, devenu célèbre, est la base de réflexion de son ouvrage «White collar crime» et définit la criminalité commise par les personnes respectables, de haut statut, dans le cadre de leur profession¹⁶. SUTHERLAND indiquait comme point significatif de cette définition que la criminalité des cols blancs n'était associée ni à la pauvreté ni aux pathologies sociales et personnelles¹⁷. Il se souciait ainsi de distinguer les crimes associés aux occupations «respectables» ou légitimes des crimes «ordinaires», comme par exemple le viol ou l'homicide¹⁸.

L'importance de la notion de «white collar crime» réside dans le fait d'avoir démontré que les crimes sont commis à tous les niveaux de la société par des personnes aux situations socio-économiques les plus diverses¹⁹; «qu'il existe bel et bien une criminalité des classes supérieures, commise par des personnes respectables, de condition sociale élevée, en lien avec leurs affaires et leur culture et milieu professionnel»²⁰. De plus, SUTHERLAND a révélé que le crime en col blanc devait effectivement revêtir l'appellation de «crime», puisqu'il était interdit et punissable, au moins à un niveau administratif, et qu'il était socialement dommageable²¹.

3.1.1 Les caractéristiques principales

En étudiant la criminalité des cols blancs, SUTHERLAND a immédiatement relevé que, malgré ses effets nuisibles pour la société et les

coûts financiers énormes qu'il entraînait²², le «white collar crime» avait une visibilité réduite. Même lorsque il était détecté, il jouissait d'un traitement privilégié faisant l'objet de sanctions administratives, civiles ou de procédures de transactions et d'arbitrage plutôt que de la justice pénale classique²³. L'étendue de ce type de comportement illégal, observait SUTHERLAND, est beaucoup plus vaste que ce qui résulte des poursuites et des plaintes²⁴.

D'après les études menées sur le «white collar crime», on a dégagé en outre que la criminalité des cols blancs était de type persistant et que les criminels étaient, en large proportion, récidivistes. Le *businessman* qui violait les lois des affaires ne perdait pas son statut entre collègues²⁵. Pour sa part, l'homme d'affaires se voyait comme un citoyen respectable et cela était aussi l'impression du grand public²⁶. La punissabilité réduite du phénomène du «white collar crime» et les peines plus douces par lesquelles il était sanctionné, amenaient donc à croire qu'on n'était pas en présence de graves infractions mais de «*Kavaliersdelikte*» qui ne portaient pas atteinte à la bonne réputation²⁷. SUTHERLAND expliquait cette situation en disant que le criminel en col blanc n'a pas une conception de soi comme un criminel parce qu'il n'est pas traité comme les criminels ordinaires dans les procédures officielles et parce que, à cause de son statut social, il n'engageait pas de relations particulières avec ceux qui se considèrent comme des criminels²⁸. De plus, le *modus operandi* typique du «white collar crime» n'entraîne pas l'utilisation de la violence. En ayant comme objectif la réalisation d'un gain financier, les infractions sont en fait commises par la tromperie, l'astuce ou l'abus de pouvoir²⁹.

À partir de la notion de SUTHERLAND, on a cherché avec le temps à développer la définition pour mieux l'adapter à la situation économique actuelle. Le terme élaboré par SUTHERLAND est aujourd'hui englobé dans le cadre plus vaste de la criminalité économique. Il peut être défini comme l'ensemble des infractions commises dans les affaires commerciales et financières, par les acteurs de ce système (les cols blancs), et par la violation de la loyauté dans les affaires³⁰.

Quant au cadre de la criminalité économique en général, on peut relever que ses spécificités essentielles sont le fait qu'elle se déroule dans le contexte de la vie économique, par l'utilisation de moyens et méthodes astucieux qui ne sont donc en principe pas violents, mais qui exi-

14 Cf. ODUM.

15 MORANDI/HAAS/KILLIAS, p. 22.

16 SUTHERLAND, p. 9.

17 SUTHERLAND, p. 10.

18 CROALL, p. 6.

19 KELLY STRADER, p. 1.

20 QUELOZ, p. 21.

21 QUELOZ, pp. 21 et 22.

22 V. SUTHERLAND, p. 12.

23 QUELOZ, p. 22.

24 SUTHERLAND, p. 218.

25 SUTHERLAND, pp. 218 et 219.

26 SUTHERLAND, p. 221.

27 SCHULTZ, p. 133.

28 SUTHERLAND, p. 223.

29 PRADEL, p. 3.

30 QUELOZ, p. 31.

gent de la part des auteurs une connaissance qui est propre aux acteurs du monde financier et économique. Le mobile essentiel consiste dans la réalisation du plus haut gain possible ou dans la survie «à tout prix» d'entreprises. Il se concrétise en un abus de confiance et de bonne foi qui porte atteinte à la sécurité et à la crédibilité de l'ordre économique et financier en créant ainsi des préjudices considérables³¹.

3.1.2 Les actes de criminalité des cols blancs et la crise

Comme on l'a vu³², la crise financière qui a impliqué toutes les grandes banques d'affaires, a contraint au sauvetage de certaines d'entre elles à la charge du budget public et, en conséquence, des citoyens³³. On peut affirmer toutefois que nonobstant les importantes injections d'argent de la part des banques centrales et des gouvernements, la capacité des banques à fournir du crédit à l'économie a été compromise de façon considérable et que le rapport entre épargnants, banques et entreprises a été profondément marqué³⁴.

Les causes de la débâcle de 2008 sont à rechercher, outre dans le système du marché, dans le grand nombre de moyens de crédit à des taux excessifs, dans les produits toujours plus complexes et peu transparents issus de l'avidité et de l'opportunité de réaliser des gains, dans une finance visant à obtenir de l'argent des consommateurs en les laissant ensuite sans contrepartie et dans les activités prédatrices de ceux qui ont spéculé sur chaque opération³⁵.

Toutes ces causes sont à rattacher à la criminalité mise en évidence par SUTHERLAND, celle des cols blancs. Celle-ci se répercute non seulement sur les personnes qui ont perdu leur emploi ou leurs épargnes mais pèsent aussi sur tout contribuable qui doit ensuite supporter la charge de lourdes injections d'argent de la part des gouvernements.

Il y a une vingtaine d'années, on affirmait que «la préoccupation première des entreprises était de se protéger des criminels susceptibles de voler leurs biens»³⁶. Depuis lors, une grande partie des cas de fraudes qui ont été déclarés en Suisse provenaient de membres de la direction ou des cadres³⁷. La fraude commise à l'interne est devenue ainsi la nouvelle menace à gérer. Ils s'agit des agissements des personnes qui jouissent de confiance et respect, ceux que SUTHERLAND a appelés les criminels en cols blancs.

Le rapport direct entre ce type d'infractions

et la débâcle financière peut être analysé sous deux aspects. Le premier consiste à affirmer que pendant les périodes de crise, les agissements criminels sont plus difficiles à cacher³⁸ et que l'augmentation des contrôles dans les entreprises peut favoriser leur détection³⁹. On retrouve la pensée de SUTHERLAND qui expliquait qu'à cause de leur complexité et de leurs effets diffus, beaucoup des «white collar crimes», dans les périodes de normalité économique, pouvaient être remarqués seulement par les spécialistes du secteur dans lequel ils étaient commis. Les effets de ces crimes pouvaient s'étendre sur une longue période et frapper beaucoup de gens sans qu'aucune personne particulière s'en aperçoive immédiatement⁴⁰. L'opacité du marché et des produits financiers créant un risque important d'ilégalité ne permet pas facilement la découverte des infractions⁴¹.

Le second facteur consiste dans le fait qu'une situation financière et économique difficile amène elle-même à commettre des infractions⁴². C'est ce que SUTHERLAND avait étudié dans sa théorie des associations différencielles qu'on examinera après dans le détail⁴³. Sous cet aspect, il est intéressant d'observer que le «fraudeur n'aime pas perdre»⁴⁴. La simple diminution d'une gratification peut constituer une motivation suffisante pour commettre des infractions et justifier ses propres actes⁴⁵. Ce qui a frappé souvent l'opinion publique a été en fait que parmi les dirigeants des banques qui croulaient, il y en avait beaucoup qui ont été éloignés avec des bonus étonnans.

Ces scandales ont démontré qu'outre l'objectif de maximiser les profits, on avait aussi intérêt à manipuler les comptes en gonflant les actifs et en occultant les pertes, pour pouvoir justifier bonus et «stock options». *Fannie Mae et Freddie Mac*, les deux géants américains protagonistes de la débâcle de l'automne 2008, ont été

³¹ QUELOZ, p. 29.

³² Cf. 2.2.

³³ MARINUCCI, p. 1466.

³⁴ ONADO, p. 5.

³⁵ MARINUCCI, p. 1468.

³⁶ CHRÉTIEN, p. 260.

³⁷ CHRÉTIEN, p. 260.

³⁸ CHRÉTIEN, p. 261.

³⁹ HOPPLER/SCHMIDLI, p. 626.

⁴⁰ SUTHERLAND, p. 50.

⁴¹ MARINUCCI, p. 1469.

⁴² CHRÉTIEN, p. 261.

⁴³ 3.2.2.

⁴⁴ CHRÉTIEN, p. 262.

⁴⁵ CHRÉTIEN, p. 262.

eux mêmes au centre de vives polémiques qui les accusaient d'avoir présenté des bilans qui ne correspondaient pas à la réalité⁴⁶. Les structures de rémunération des managers poussaient donc à maximiser les gains à court terme, soit avec des moyens licites mais risqués, soit avec des moyens comptables qui pouvaient constituer parfois aussi des cas de fraude⁴⁷.

Un exemple qui illustre ce mécanisme est donné par l'agissement de certaines banques. Les possibilités qu'elles ont de prendre des fonds en dépôt, de gérer la fortune des clients et surtout d'accorder des crédits qui vont au-delà de leur capital propre, peuvent attirer des gens intentionnés à exploiter de manière illicite ces possibilités⁴⁸. Le comportement qu'on peut observer, notamment dans la période qui a porté à la crise financière de 2008, c'est d'avoir concédé des emprunts confectionnés pour apparaître soutenables au début, lorsque les taux d'intérêts étaient bas, mais qui se révélaient par la suite des «*predatory lendings*» ou des prêts «prédateurs», version moderne et cachée d'usure⁴⁹.

L'idée que le marché lui-même serait en mesure de garantir la stabilité financière a ainsi conduit à une déréglementation extrême qui a conforté la perspective de pouvoir réaliser facilement des gains grâce aux opérations financières les plus risquées⁵⁰. La notion de déréglementation est en ce sens à lire soit comment le fait «qu'un certain nombre de règles publiques concrètes soient supprimées ou transférées au secteur privé»⁵¹, soit comme l'«évolution dans laquelle les autorités contribuent de moins en moins à la définition d'un cadre général de fonctionnement de l'économie de marché dominante»⁵².

On verra par l'exemple de deux cas d'actualité comment cette situation peut favoriser la criminalité des cols blancs qui, par ses agissements en principe non violents mais astucieux, se cache effectivement dans le système financier en ayant une influence élevée sur l'économie.

3.1.2.1 *Le cas UBS*

En Suisse aussi, on a ressenti les conséquences de la chute du marché immobilier américain. *UBS* a clôturé le bilan du premier trimestre 2008 avec des passifs surprenants⁵³.

En effet, pendant la période d'abondantes liquidités qui a précédé la crise et dans laquelle les taux étaient très bas, on achetait à crédit des titres à haut risque, en utilisant le capital le moins élevé possible. En faisant circuler ce type de produits entre les différentes banques du monde, on arrivait à augmenter comptablement les actifs. Avec la chute du marché immobilier américain toutefois, ces actifs comptables se sont révélés fictifs et les dettes engagées pour acheter les produits à risque ont déterminé des passifs inattendus⁵⁴. Les cadres des banques ont de cette manière exposé leurs clients et leurs investisseurs à des risques injustifiés sans les avoir informés. Ces agissements peuvent être qualifiés de criminels et constituent en théorie une gestion fortement déloyale des fonds investis dans les titres à risque⁵⁵. En pratique, on sait que les poursuites pénales ne sont pas arrivées à cette conclusion.

La *Commission fédérale des Banques* (ci-après: CFB), pour sa part, a affirmé avoir correctement exercé sa vigilance sur les opérations de la banque, mais a critiqué le fait pour *UBS* d'avoir déclaré, déjà en 2007, la couverture de son exposition financière qui s'est ensuite révélée totalement infondée⁵⁶.

Marcel Ospel, ancien président du conseil d'administration d'*UBS*, a démissionné et a finalement renoncé au bonus de plus de 22 millions de francs auquel il aurait eu droit selon son contrat. Il a souligné qu'il s'agissait d'un acte volontaire et que ses agissements risqués n'avaient comporté aucune erreur ou faute du point de vue juridique⁵⁷.

Toutefois, on a assisté à des agissements peu transparents qui permettaient de réaliser des gains énormes même lorsque la situation ne les justifiait pas. S'il n'y a pas eu de condamnation pénale, les démissions de Marcel Ospel et d'autres «big boss» ne sont qu'un indice d'une possible responsabilité. Cela illustre bien, comme le relevait SUTHERLAND, que dans les cas aux conséquences les plus graves, il est bien difficile de détecter et d'établir de façon claire les actes des criminels en col blanc. Le fait que même la CFB ne soit pas arrivée à découvrir ce qu'ensuite elle a reproché à *UBS*, de n'avoir donc pas correctement déclaré sa situation fi-

⁴⁶ ONADO, p. 116 ss.

⁴⁷ ONADO, p. 119.

⁴⁸ MÜLLER, pp. 107 et 108.

⁴⁹ ONADO, p. 63.

⁵⁰ MARINUCCI, p. 1469.

⁵¹ PONSAERS, p. 207.

⁵² PONSAERS, p. 207.

⁵³ TERLIZZI.

⁵⁴ PAVESI.

⁵⁵ RAPPAZ.

⁵⁶ TERLIZZI.

⁵⁷ Swissinfo.

nancière, est un indice qui met en évidence une attitude assez lâche face au «*white collar crime*». Les opportunités dues à un manque de vigilance de l'audit peuvent en ce sens favoriser la prospérité d'actes criminels⁵⁸: on peut donc observer que très probablement seuls des contrôles institutionnels plus stricts pourraient permettre la découverte de la criminalité des cols blancs⁵⁹.

Les dirigeants, malgré le fait d'avoir démissionné, n'ont subi, jusqu'à maintenant, que peu de conséquences. Le raisonnement est valable aussi pour les autres géants des banques mondiales. Ils n'ont évidemment pas été traités comme on l'aurait fait s'ils étaient suspectés d'un crime ordinaire. De plus, le fait d'avoir renoncé aux bonus a pu réduire le sentiment de reproche que l'opinion publique avait contre eux.

Le 14 août 2009, le parti socialiste suisse a déposé une plainte pénale soumise formellement au Ministère public de Zurich⁶⁰. Bien que les infractions pour lesquelles les dirigeants sont suspectés soient poursuivies d'office et que le procureur de Zurich ait déclaré avoir ouvert une enquête, cette plainte pénale est un signe important qui montre que c'est seulement après la période de crise que l'on a commencé à s'interroger sur les comportements illicites des personnes «respectables». SUTHERLAND, en observation de la dépression du 1929, avait remarqué que dans les périodes de mauvaise conjoncture, les hommes d'affaires subissaient une baisse de prestige et que précisément dans ces laps de temps, on cherchait à renforcer la réglementation de leurs comportements⁶¹.

Dans cette perspective, il faut saluer le bon pas vers de possibles futures améliorations dans la transparence des agissements au sein des banques présenté par *Ethos*. La fondation suisse, qui a pour but de favoriser l'application des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise⁶², à la suite des événements négatifs et des démissions de Ospel et al., a poussé vers un système de rémunération des managers de *UBS* basé sur le vote des actionnaires. Cet aspect peut être constructif et diminuer la marge de manœuvre excessive des dirigeants en favorisant un aspect plus démocratique au sein des entreprises.

3.1.2.2 Un exemple éclatant: l'affaire Madoff

L'un des cas les plus notoires de «*white collar crime*» dans le cadre des événements récents est sans doute l'affaire Madoff. Le financier est devenu le symbole des pertes subies massivement

à cause des façons d'agir des banquiers et des prêteurs sans scrupules⁶³. Ce cas est en fait directement lié aussi à *UBS*, qui était par le biais de sa branche luxembourgeoise «l'un des plus importants partenaires du bandit américain»⁶⁴. En fait, le fonds à haute performance *Luxalpha*, créé par *UBS*, devait d'après le prospectus de vente, permettre des investissements sans risques par le biais d'une gestion transparente. Le nom de Bernard Madoff comme gérant final de ce compte était occulté par la banque, mais ces opérations apportaient de rentables commissions à *UBS*⁶⁵.

Réputé «légende de Wall Street»⁶⁶, Bernard Madoff s'était imposé dans la communauté financière comme un courtier intuitif, rapide et aussi «très éthique»⁶⁷! Il avait aussi occupé la prestigieuse place de président du *NASDAQ*, la fameuse bourse des valeurs technologiques⁶⁸, et les actes d'escroquerie qu'on lui a reprochés ont été qualifiés de «crimes sans précédent»⁶⁹.

Par le biais d'un fonds nommé «*Bernard Madoff Investment Security*», Madoff recevait des capitaux qu'il investissait ensuite dans des opérations financières risquées et qui devaient avoir un rendement particulièrement élevé. Lorsque les profits promis ne pouvaient pas être réalisés, on utilisait l'argent des nouveaux investisseurs pour payer ce qu'on avait promis aux anciens. Cette façon d'agir procurait toujours plus de clients au fonds d'investissement de Madoff en donnant l'impression d'une extraordinaire efficacité⁷⁰.

Ce système à «chaîne de Ponzi» a bien fonctionné jusqu'à la débâcle de l'automne 2008, moment auquel un grand nombre d'investisseurs ont voulu récupérer leur mise. En étant trop et en même temps, les investisseurs n'ont pas pu être payés par Madoff. Après la dénonciation de son fils, auquel Bernard Madoff avait avoué son escroquerie, le *FBI* a procédé à l'arrestation de l'homme d'affaires américain⁷¹.

58 HOPPLER/SCHMIDLI, p. 626.

59 MARINUCCI, p. 1471.

60 RAPAZ.

61 SUTHERLAND, p. 48.

62 Cf. www.ethosfound.ch

63 Telegraph.

64 RAPPAZ.

65 RAPPAZ.

66 Le Monde.

67 Le Monde.

68 ROCCO, p. 13.

69 Telegraph.

70 Le Monde.

71 Le Monde.

Pourquoi les agissements de Madoff n'ont-ils pas été découverts plus tôt? *La Securities and Exchange Commission* (ci-après: SEC), l'organe de contrôle de la bourse américaine, a été accusée de graves défaillances dans ses tâches de contrôle: en fait nonobstant trois enquêtes menées en huit ans, elle n'avait rien relevé⁷². L'expression du Président Obama, qui a déclaré que les régulateurs s'étaient «endormis au volant»⁷³ est ici très significative.

Il est important de souligner toutefois que le cas extraordinaire de Bernard Madoff ne doit pas être lu simplement comme le comportement d'une unique personne qui tout à coup s'est vouée à des pratiques illégales. Ce cas, comme l'a relevé aussi Arthur Levitt, le consultant du président de la SEC, est l'image d'une situation plus vaste qui exige des règles plus efficaces⁷⁴.

La criminalité des cols blancs a sans doute un rapport important avec les événements qui ont profondément marqué une situation de débâcle financière mondiale. On a pu observer, par le biais de l'affaire Madoff et du cas UBS, que le phénomène du «white collar crime», relevé pour la première fois par Edwin SUTHERLAND, n'est pas limité à des cas isolés, mais se cache intrinsèquement dans tout le système financier et économique. Dans les chapitres suivants, nous examinerons les raisons de cette situation.

3.2 SUTHERLAND et la théorie socio-culturelle de l'apprentissage du comportement criminel

SUTHERLAND «partait de l'idée que la criminologie devait être en mesure de déterminer toutes les causes nécessaires et suffisantes du crime»⁷⁵. Il a donc essayé de trouver une théorie sociologique générale permettant d'expliquer les motifs pour lesquels un individu arrivait à commettre un acte criminel⁷⁶. Avec cette perspective, on est arrivé à répondre à la question de

savoir comment les structures du quartier ainsi que des sous-cultures se transmettaient à la nouvelle génération⁷⁷ et à expliquer la raison de l'existence de la criminalité des cols blancs.

3.2.1 Une nouvelle perspective

Avant les études de SUTHERLAND, on cherchait la raison du passage à l'acte dans des pathologies personnelles et sociales. Le crime dérivait selon ces pensées des anomalies biologiques des auteurs, comme l'infériorité intellectuelle ou l'instabilité émotionnelle, ou d'une situation sociale de pauvreté⁷⁸.

SUTHERLAND, par contre, contestait la fiabilité des analyses statistiques qui fondaient ces explications et postulait pour la première fois dans son ouvrage *«Principles of criminology»* que le comportement criminel était appris⁷⁹. Il explicitait ses idées selon deux volets principaux: la théorie des associations différentielles et la notion de désorganisation sociale.

3.2.2 La théorie des associations différentielles

SUTHERLAND postulait que le processus d'apprentissage du comportement criminel ne différerait pas, dans les motifs et les besoins, du procès d'apprentissage de tout autre comportement humain⁸⁰. Dans les neufs propositions de sa théorie, il indiquait notamment que le comportement criminel est appris, qu'il l'est en interaction avec d'autres personnes dans un processus de communication et que l'essentiel de l'apprentissage a lieu à l'intérieur de groupes personnels et intimes⁸¹.

L'hypothèse des associations différentielles est que, parmi ces groupes, on a des associations qui ont une vision favorable à la violation des normes et d'autres qui retiennent le comportement criminel comme défavorable⁸². Lorsque l'individu est surtout exposé aux associations dans lesquelles le poids des «definitions» (les rationalisations et les attitudes d'une personne déterminée face à un comportement donné⁸³) favorables à la violation des normes l'emporte sur celles qui poussent à se conformer à la loi, on aura le résultat d'un comportement criminel. À dépendance de la fréquence, de la durée et de l'intensité du contact avec ces associations, l'individu peut être amené à faire siennes les techniques et les attitudes nécessaires à commettre des crimes⁸⁴.

Il faut spécifier que SUTHERLAND n'entendait pas limiter son raisonnement aux associations criminelles dans le sens d'une «bad com-

⁷² Le Monde.

⁷³ Le Monde.

⁷⁴ ROCCO, p. 13.

⁷⁵ KILLIAS, n° 602.

⁷⁶ AKERS, pp. 59 et 60.

⁷⁷ KILLIAS, n° 603.

⁷⁸ SUTHERLAND, p. 6.

⁷⁹ Cf. AKERS, pp. 59 et 60.

⁸⁰ KUNZ, p. 148.

⁸¹ BACHER, p. 21.

⁸² SUTHERLAND, p. 234.

⁸³ AKERS, p. 64.

⁸⁴ CROALL, p. 81.

*panions theory*⁸⁵. Il relevait que la théorie des associations différentielles était fondée sur le rapport des associations avec les modèles de comportement, indépendamment du genre de personnes qui les présentaient. On pouvait ainsi apprendre des modèles de comportement criminel par les non criminels et des modèles de comportement anticriminels par les criminels⁸⁶.

3.2.3 Applicabilité des théories de SUTHERLAND à la débâcle financière de l'automne 2008

Le modèle capitaliste pousse vers l'accumulation de la richesse et les entreprises d'affaires ont l'objectif de réaliser le profit maximum possible⁸⁷. Le domaine financier en particulier offre une solution intéressante pour réaliser de hauts revenus et avoir du succès dans un laps de temps limité. On constate donc que la recherche d'avantages concurrentiels et des profits suggère une interprétation favorable à la violation des normes⁸⁸. De plus, on a une culture interne aux mêmes entreprises qui pousse à l'illégalité. Celle-ci est alimentée par la compétition: en vue d'obtenir un résultat dans les termes fixés ou en vue d'acquérir des titres pour des bonus et pour des promotions, on arrive à commettre des infractions⁸⁹.

Les *businessmen* ne sont pas soumis à une supervision stricte mais jouissent d'une grande autonomie et liberté dans leurs agissements⁹⁰. En fait, une personne occupant une haute position hiérarchique sera moins soumise aux mécanismes de contrôle⁹¹ en étant ainsi protégée par sa position⁹². Cela résulte de ses moyens financiers et du rôle même qu'elle joue par rapport à ceux qui lui sont subordonnés.

De plus, pour les cols blancs, il est difficile et parfois impossible de faire des calculs préalables des coûts et bénéfices; leur type de travail les amène à prendre des risques et il est peut être illusoire d'attendre d'eux qu'ils fassent preuve de prudence. Ce qui pose problème toutefois, c'est que les risques atteignent souvent les biens d'autrui (emprunts, investissements de tiers) et que les ambitions des hommes d'affaires flirtent souvent avec les concepts d'actes frauduleux, escroqueries et gestions déloyales, notions de droit pénal⁹³. Un bon exemple pourrait être la pratique des *hedge funds*, les investissements largement non réglementés qui permettent de tirer profit indépendamment des oscillations du marché⁹⁴; les tactiques d'investissement des gérants de ces produits sont tou-

tefois susceptibles d'exposer l'investisseur à un risque accru de pertes et fraudes⁹⁵.

Conformément aux théories de SUTHERLAND, les hommes d'affaires sont confrontés à l'exemple de ceux qui s'enrichissent, et parfois ils peuvent apprendre de ces personnes, appartenant à leur rang, les moyens (illégaux) par lesquels ils auront du succès⁹⁶. Comme on l'a vu dans le cas des banques⁹⁷, l'objectif d'obtenir des bonus millionnaires grâce aux propres capacités spéculatives peut avoir un effet criminogène. Cet effet n'est toutefois pas limité aux positions du sommet, mais influence aussi de manière perverse les cadres intermédiaires, ceux hautement qualifiés composés par les jeunes souvent aussi formés dans les universités les plus prestigieuses⁹⁸. On observe donc, comme le relevait SUTHERLAND, que le caractère de délinquant n'est pas implicite à une personne déterminée, mais qu'il peut être appris par quiconque. On peut arriver aussi à considérer un comportement comme moralement souhaitable ou tout au moins permis⁹⁹. La personne qui commet des actes frauduleux sur une longue période peut d'ailleurs arriver à se convaincre que ses actes ne constituent aucune irrégularité¹⁰⁰.

On peut remarquer que dans certaines situations, on perçoit un acte en principe comme non souhaitable mais, en fonction des circonstances, on va le considérer néanmoins comme justifié, excusable ou pas tout à fait mauvais¹⁰¹. SUTHERLAND relevait que l'idée générale exprimée par «*business is business*» et «*no business was ever built for beatitudes*» fait en sorte que l'homme d'affaires trouve des rationalisations pour accepter les pratiques illégales¹⁰². Les agissements qui se sont traduits par la débâcle financière de 2008 peuvent de cette façon être lus comme résultants de l'idée que dans le besoin urgent, no-

⁸⁵ SUTHERLAND/CRESSY/LUCKENBILL, p. 92.

⁸⁶ SUTHERLAND/CRESSY/LUCKENBILL, p. 92.

⁸⁷ SUTHERLAND, p. 241.

⁸⁸ CROALL, p. 87.

⁸⁹ MARINUCCI, p. 1473.

⁹⁰ CROALL, p. 86.

⁹¹ HOPPLER/SCHMIDLI, p. 626.

⁹² QUELOZ, p. 39.

⁹³ BACHER, p. 23.

⁹⁴ HULBERT.

⁹⁵ KRUG, p. 3.

⁹⁶ SUTHERLAND, p. 240.

⁹⁷ Cf. 3.1.2.1.

⁹⁸ ONADO, p. 121.

⁹⁹ AKERS, pp. 64 et 65.

¹⁰⁰ CHRÉTIEN, p. 262.

¹⁰¹ AKERS, p. 65.

¹⁰² SUTHERLAND, p. 240.

tamment de se protéger de pertes considérables ou de ne pas voir leur propre bonus diminué, il est alors justifié d'agir de manière illicite. La criminalité économique n'est donc que rarement un fait marginal, les auteurs sont bien intégrés dans la société. Ce qu'il faut aussi relever, c'est que les criminels en cols blancs ne sont pas forcément décidés d'emblée à commettre des infractions et que parfois ils peuvent y être poussés par «une situation financière qu'ils ont compromise par des actes peut-être imprudents mais parfaitement légaux.»¹⁰³

Outre le fait d'être en contact avec des «*definitions*» favorables à la violation des lois, les hommes d'affaires étaient aussi, selon SUTHERLAND, isolés de celles contraires à la commission d'infractions. Il expliquait cette situation par le fait que, même en recevant une éducation qui consacrait l'honnêteté comme vertu, ces enseignements généraux avaient peu de liens avec les méthodes du business¹⁰⁴. De plus, la culture externe au monde des entreprises en général, est alimentée par les mêmes entreprises: grâce aux médias de leur propriété ou financés par eux, on décrit leur rôle et celui de leurs agents en modélant l'image aux yeux de la société¹⁰⁵. Les médias qui définissent toujours de manière très négative les infractions pénales ordinaires n'adoptent alors pas les mêmes définitions pour les crimes des cols blancs¹⁰⁶. Cette vision est liée au concept selon lequel le criminel en col blanc ne se considère pas comme coupable, l'opinion publique ne faisant alors qu'accréditer cette vision auto-absolutoire¹⁰⁷.

3.2.4 La notion de désorganisation sociale

SUTHERLAND a surtout concentré ses études sur la notion d'association différentielle, mais à notre avis, il est intéressant d'observer que la notion de désorganisation sociale est aussi en mesure de donner de bons repères de réflexion.

Si la théorie des associations différentielles est une explication de la criminalité du point de vue de l'initiation de l'individu au crime, la désorganisation sociale l'est sous l'aspect de la société¹⁰⁸. Reliée à la notion d'associations différentes, elle est la cause des différents taux de criminalité dans la société ou dans les groupes¹⁰⁹.

La situation de «*social disorganisation*», selon SUTHERLAND, peut résulter d'un manque de standards qui dirigent le comportement des individus, dans la société en général ou dans une aire spécifique d'activités. En outre, elle peut être le fruit d'un conflit parmi ces standards, de la tension entre certains groupes et les références propres à certaines pratiques¹¹⁰. SUTHERLAND nommait cette situation l'«organisation sociale différentielle»¹¹¹. Aujourd'hui, on interpréterait la notion d'organisation sociale différentielle comme une théorie structurelle (*macro-level theory*), et la théorie des associations différentes comme sa contrepartie processuelle (*micro-level theory*) et compatible¹¹².

3.2.5 La désorganisation sociale dans la crise financière

Selon SUTHERLAND, il y a deux conditions qui sont favorables à la désorganisation de la société en matière de contrôle du comportement dans les affaires: premièrement, le fait que les comportements des hommes de la finance sont très complexes, techniques et non aisément observables pour les profanes. Deuxièmement, le fait que la société change rapidement dans les pratiques des affaires¹¹³.

Les récents événements constituent ce que SUTHERLAND désignait comme une période de changement rapide qui tend à la rupture des anciens standards¹¹⁴. Avec la débâcle financière, on a effectivement assisté à un changement radical d'approche de l'économie. Comme on l'a vu, les idées libérales ont du être abandonnées en faveur d'un plan de sauvetage sans précédent. La «désorganisation sociale à la lumière de laquelle la délinquance en col blanc est perçue comme un dysfonctionnement qui appelle une régulation étatique adéquate»¹¹⁵ trouve donc son origine première dans cette période de transition.

En ce sens, une cause générale de la débâcle de l'automne 2008 peut être exprimée aussi comme le contraste entre l'absolue liberté de la circulation des capitaux et la faiblesse des structures normatives et économiques¹¹⁶. *Wall Street*,

¹⁰³ VOYAME, p. 15.

¹⁰⁴ SUTHERLAND, p. 247.

¹⁰⁵ MARINUCCI, p. 1472.

¹⁰⁶ SUTHERLAND, p. 247.

¹⁰⁷ MARINUCCI, p. 1472.

¹⁰⁸ SUTHERLAND, p. 253.

¹⁰⁹ AKERS, p. 60.

¹¹⁰ SUTHERLAND, pp. 253 et 254.

¹¹¹ SUTHERLAND, pp. 253 et 254.

¹¹² AKERS, p. 60.

¹¹³ SUTHERLAND, p. 254.

¹¹⁴ SUTHERLAND, p. 254.

¹¹⁵ BACHER, p. 21.

¹¹⁶ ONADO, p. 126.

dont les intérêts sont représentés par le Trésor américain, jouit de la libéralisation des capitaux, réalise des profits lorsque la monnaie circule et, précisément, dans les moments qui suivent immédiatement les périodes de crise¹¹⁷.

SUTHERLAND relevait en ce sens que, bien que certains actes soient définis comme illégaux, les lois ont une importance réduite si l'administration politique n'est pas en mesure de combattre ce comportement. Pour y réussir, l'administration devrait être supportée par le public. Les deux devraient, d'entente, viser à l'application des lois. En réalité toutefois, le gouvernement et le public ne se trouvent pas en nette opposition avec ceux qui violent la loi. En effet, la criminalité des cols blancs ne souffre pas d'un grand jugement de reproche et c'est exactement de cette conception que résulte un évident manque d'organisation et d'action contre le «*white collar crime*»¹¹⁸.

La «*social desorganisation*» tient donc aussi à ces conflits entre la communauté des affaires, qui est bien organisée en vue de commettre des activités criminelles, et le gouvernement qui ne jouit pas des moyens adéquats pour faire face à cette organisation¹¹⁹. Ce qu'on peut observer, c'est en fait un haut degré d'indifférence des autorités de contrôle et une «attitude de trop grande réserve démontrée par la plupart des instances de poursuite pénale»¹²⁰.

3.2.6 Les critiques des théories de SUTHERLAND
 L'une des critiques la plus vive des théories de SUTHERLAND sur l'apprentissage est qu'il a admis de manière trop laconique le fait que le comportement est appris¹²¹. En fait, cette «proposition ne possède aucune des caractéristiques d'une hypothèse vérifiable: elle ne contient pas les variables causales qui produiraient un certain effet sur une variable dépendante»¹²². On n'arrive donc pas à prouver le lien de causalité entre le contact avec des délinquants, l'apprentissage des attitudes criminelles et la commission de l'infraction¹²³.

Cette considération se fonde sur un simple constat: c'est l'exercice d'une activité quelconque qui influence le choix d'amis et de connaissances. Les délinquants seront donc amenés à fréquenter d'autres malfaiteurs par nécessité de coopération ou de soutien moral pour supprimer les remords. «La connaissance de copains qui s'adonnent aux mêmes activités serait donc la conséquence plus que la cause d'une carrière délinquante»¹²⁴.

Parmi d'autres critiques, on relève le fait que la théorie des associations différentielles ne clarifie pas le motif pour lequel certaines personnes, même en lien avec des associations donnant une interprétation favorable à la violation des normes, ne deviennent pas automatiquement des criminels¹²⁵.

Des études empiriques¹²⁶ ont aussi affirmé que la distinction entre criminels en col blanc et criminel ordinaires n'existe pas et ont en fait observé que les crimes économiques sont souvent commis à côté de crimes ordinaires, les personnes impliquées dans ces situations ne constituant pas un groupe distinct¹²⁷. Les criminels économiques ne font donc pas forcément partie des acteurs du milieu financier.

À la lumière des considérations que nous avons faites, nous pouvons toutefois observer que les conceptions de SUTHERLAND, bien loin d'être incontestables en tant que théories générales, offrent toutefois un point de vue intéressant sur l'objet de notre recherche. Sa théorie socio-culturelle de l'apprentissage du comportement criminel a en fait un haut niveau d'applicabilité, par rapport à d'autres théories¹²⁸, à la situation de débâcle financière de l'automne 2008.

4. Conclusion

Nous avons examiné les événements qui ont caractérisé la débâcle de l'automne 2008. Nous avons vu que les notions de SUTHERLAND sur le «*white collar crime*» peuvent être appliquées de manière relativement aisée à la situation. En examinant deux exemples de grande actualité, le cas UBS et l'affaire Madoff, nous avons pu constater que les caractéristiques qui délimitaient le type de criminalité analysée par SUTHERLAND se présentent de manière évidente aussi dans les événements récents.

¹¹⁷ ONADO, p. 219.

¹¹⁸ SUTHERLAND, p. 255.

¹¹⁹ BACHER, pp. 21 et 22.

¹²⁰ QUELOZ, p. 42.

¹²¹ KILLIAS, n° 606.

¹²² KILLIAS, n° 606.

¹²³ KILLIAS, n° 604.

¹²⁴ KILLIAS, n° 605.

¹²⁵ KUNZ, p. 148.

¹²⁶ Cf. MORANDI/HAAS/KILLIAS.

¹²⁷ MORANDI/HAAS/KILLIAS, p. 31.

¹²⁸ AKERS, p. 75.

Nous avons observé comment des personnes à première vue respectables peuvent, dans le cadre de leur profession, se vouer à des comportements criminels qui restent souvent dans l'ombre et comment ces agissements peuvent se répercuter sur l'économie globale en causant les sérieux événements dommageables auxquels nous avons pu assister récemment.

Il a été possible de relever que ce type d'infractions ne constituait pas des cas isolés et qu'on a trouvé de bons points d'analogie avec les théories de SUTHERLAND sur l'apprentissage du comportement criminel. Nous avons pu en fait relever que le milieu financier et économique est de fait criminogène. En outre, il faut noter que les acteurs de ce domaine peuvent être poussés à la commission d'infractions par un système qui consacre comme valeurs les profits et le gain, souvent à tout prix, indépendamment des pathologies personnelles et sociales ou d'une situation de pauvreté.

En ce sens, on constate une attitude particulière envers ce type de criminalité: les règles qui, selon les idées libérales, devaient être laissées au seul contrôle du marché, ont créé des occasions favorables aux comportements criminels. Comme relevé déjà par SUTHERLAND, avec la période de crise, les autorités sont tentées de reconsiderer ces positions et de promouvoir une réglementation qui soit plus efficace. Il serait à notre avis souhaitable de prendre des mesures plus rigoureuses permettant de combattre de manière plus efficace le «white collar crime». Par un contrôle plus strict, on pourrait réussir à prévenir la réalisation de tels actes.

En définitive, ce qu'on a constaté, c'est qu'une grande partie de ce qui s'est passé en automne 2008 peut être le fruit d'une criminalité créée par les valeurs consacrées par le fonctionnement même du marché; une criminalité retorse et particulièrement peu visible, qui est uniquement mise en évidence par la crise et commence d'être reprochée lorsque ses graves conséquences sont apparentes.

La conclusion de SUTHERLAND lui-même, selon laquelle «l'explication du crime en termes généraux de désorganisation sociale n'a pas démontré qu'elle était une hypothèse vraiment utile jusqu'à maintenant»¹²⁹ semble ainsi être démentie.

Bibliographie

- AA, Bernard Madoff: a profile, *The Daily Telegraph*, 16.06.2009 (www.telegraph.co.uk), p. «<http://www.telegraph.co.uk/finance/financetopics/bernard-madoff/5547278/Bernard-Madoff-a-profile.html>» (29.09.09) (cité: Telegraph).
- AA, Comprendre l'affaire Madoff, *Le Monde*, 19.12.2008 (www.lemonde.fr), p. «http://www.lemonde.fr/cgibin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1063393» (29.09.09) (cité: Le Monde).
- AA, «Subprime»: explications d'une crise, *Les Echos*, 26.12.2007 (www.lesechos.fr), p. «<http://www.lesechos.fr/info/finance/300194636.htm>» (27.09.09) (cité: Les Echos).
- AA, UBS: Ospel e compagni restituiscono 33 milioni, *Swissinfo*, 25.11.2008 (www.swissinfo.ch), p. «http://www.swissinfo.ch/ita/speciali/crisi_finanziaria/UBS_Ospel_e_compagni_restituiscono_33_milioni.html?sit_eSect=23451&sid=10013067&ty=st#» (30.09.09) (cité: Swissinfo).
- Akers R.L., *Criminological theories – Introductions and evaluations*, Fitzroy Dearborn Pub., Chicago, 2^e éd. 1999.
- Bacher J.L., La criminalité économique: un phénomène à expliquer ou à extirper?, in : Augsburger-Bucheli I. et Bacher J.-L. (directeurs), *La criminalité économique: ses manifestations, sa prévention et sa répression*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Chrétien M., Risques de fraude en temps de crise économique, *ECS*, 2009, 260 ss.
- Croall H., *Understanding white collar crime*, Open University Press, Buckingham, 2001.
- Hoppler I./Schmidli S., La criminalité économique en temps de crise, *ECS*, 2009, 626 ss.
- Hulbert M., 2 + 20, and Other Hedge Fund Math, *The New York Times*, 04.03.2007 (www.nytimes.com), p. «http://www.nytimes.com/2007/03/04/business/yourmoney/04stra.html?_r=2&ref=yourmoney» (29.09.09).
- Kelly Strader J., *Understanding white collar crime*, LexisNexis, Newark, 2006.
- Killias M., *Précis de criminologie*, Stämpfli, Berne, 2^e éd. 2001.
- Krug A.K., The Hedge Fund Transparency Act of 2009, *Berkeley Law* (www.law.berkeley.edu), p. «http://www.law.berkeley.edu/files/Hedge_Fund_Transparency_Act_Comments_A.Krug.pdf» (29.09.09).
- Kunz K.L., *Kriminologie – Eine Grundlegung*, Haupt UTB, Berne, 3^e éd. 2001.
- Margiocco M., Diario di un crack e dei suoi segreti, *Il sole 24 ore*, 21.09.2008 (www.ilsole24ore.com), p. «<http://www.ilsole24ore.com/art/SoleOnLine4/Finanza%20e%20Mercati/2009/01/lehman-diario-crack.shtml?uuid=d3dc6c0-ec7a-11dd-b219-9063977eaf68&DocRulesView=Libero&fromSearch>» (27.09.09).
- Marinucci G., Diritto penale dell'impresa: il futuro è già cominciato, *Rivista italiana di diritto e procedura penale*, N. 4, ottobre – dicembre 2008, Giuffrè, Milano, 2008, 1465 ss.

¹²⁹ BACHER, p. 22.

- Morandi H./Haas H./Killias M., La violence des fraudeurs ou le mythe de la différence entre délinquants ordinaires et délinquants économiques, *Bulletin de criminologie*, Lausanne, 2000, N. 2, 21 ss.
- Müller B., Les banques et la criminalité économique, in: *Criminalité économique – Contributions scientifiques à l'occasion du cinquantième anniversaire de Neutra Fiduciaire SA*, Neutra Fiduciaire, Zurich, 1982, 105 ss.
- Odum H. W., The Story of Sociology in the United States through 1950, *American Sociological Association* (www.asanet.org), p. «http://www.asanet.org/cs/root/leftnav/governance/past_officers/presidents/edwin_h_Sutherland» (25.09.09).
- Onado M., *I nodi al pettine – la crisi finanziaria e le regole non scritte*, Laterza, Roma, 2009.
- Pavesi F., Le banche sono al tappeto ma i banchieri sono ricchi, *Il sole 24 ore*, 31.01.2009 (www.ilsole24ore.com), p. «[http://www.ilsole24ore.com/art/SoleOnLine4/Finanza%20e%20Mercati/2009/01/banche-ko-banchieri-ricchi.shtml?uuid=3bada3a4-ef82\\$-11dd-86aa83e615b1ab5a](http://www.ilsole24ore.com/art/SoleOnLine4/Finanza%20e%20Mercati/2009/01/banche-ko-banchieri-ricchi.shtml?uuid=3bada3a4-ef82$-11dd-86aa83e615b1ab5a)» (30.09.09).
- Ponsaers P., Quelques considérations en guise de conclusion et de comparaison d'un projet exploratoire, in: Ponsaers P. et Ruggiero V. (directeurs), *La criminalité économique et financière en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2003, 205 ss.
- Pradel J., La criminalité financière: notions et principales manifestations, in: Bolle P.-H./Steffen H. (Eds.), *La criminalité financière*, Helbing & Lichtenhahn, Bâle, 2002, 1 ss.
- Queloz N., *Criminalité économique et criminalité organisée: comment les différencier?* in: Bauhofer S./Queloz N./Wyss E. (Eds.), *Wirtschaftskriminalität – Criminalité économique*, Rüegger, Chur/Zurich, 1999, 33 ss.
- Rappaz C., L'accusation est formelle «Ospel savait que l'UBS allait dans le mur», *L'Illustré* (www.illustre.ch) p. «http://www.illustre.ch/ospel_savait_que_allait_dans_le_mur_2476_.html» (30.09.09).
- Rocco A., *Madoff, l'altra faccia del sogno USA*, Azione, S. Antonino, 06.07.2009, 13ss.
- Sapir J., Une décade prodigieuse. La crise financière entre temps court et temps long, *Revue de la régulation* ([www.regulation.revues.org](http://regulation.revues.org)) p. «<http://regulation.revues.org/pdf/4032>» (25.09.09).
- Schultz H., Les délits économiques et la prévention générale, *JdT* 1967 IV, 130 ss.
- Sutherland E.H., *White collar crime*, Holt Rinehart and Winston, New York, 1949.
- Sutherland E.H./Cressy D.R./Luckenbill D.F., *Principles of criminology*, AltaMira Press, Lanham, 11^e éd. 1992.
- Terlizzi L., Ospel lascia, Ubs risorge, *Il sole 24 ore*, 02.04.2008 (www.ilsole24ore.com), p. «<http://www.ilsole24ore.com/art/SoleOnLine4/Finanza%20e%20Mercati/2008/04/ospel-ubs-risorge.shtml?uuid=7b85e7a4-007a-11dd-bbec-00000e251029&DocRuleView=Libero>» (30.09.09).
- Voyame J., Introduction, *Criminalité économique – Contributions scientifiques à l'occasion du cinquantième anniversaire de Neutra Fiduciaire SA*, Neutra Fiduciaire, Zurich, 1982, 13 ss.

Mattia Bordignon

Via Fontana
CH-6874 Castel San Pietro
mattia.bordignon@hotmail.com